



15/03/2022



**PLMI/CILG-VNG International**



**Faiza Kéfi & Sana Ghénima**  
EXPERTES GENRE & GOUVERNANCE

# La lecture genre de la loi des finances au titre de l'année 2022

## **1. Contexte et concepts :**

**La LOB (Loi Organique du Budget) et la BSG (Budgétisation Sensible au Genre)**

La Loi Organique du Budget (LOB) a été adoptée en 2019 et mise en vigueur la même année avec l'élaboration du Budget de l'Etat de 2020. Elle instaure désormais l'approche de Gestion du Budget par Objectif (GBO) dans la préparation du Budget annuel de l'Etat, au niveau global et par domaine d'intervention publique.

C'est la fin de la longue période expérimentale et pilote qui a duré près de 15 ans (2004- 2018). La réforme redéfinit les structures en charge de la Gestion du Budget par Objectifs (GBO), la nouvelle nomenclature budgétaire, les nouvelles règles comptables, les modes de contrôle et d'évaluation sur la base de rapports et d'indicateurs de performance.

L'Unité de la GBO au Ministère des Finances assure le pilotage de la réforme dans toutes ses composantes. Dès 2018, elle a veillé à intégrer l'approche « genre » dans la LOB afin de permettre une plus grande visibilité et effectivité des politiques publiques visant la promotion de l'égalité des femmes et des hommes dans les divers domaines du développement.

Jusqu'à son introduction par la LOB de 2019, la « Budgétisation Sensible au Genre » (BSG), était méconnue

des responsables des départements budgétaires qui commencent à peine à la découvrir, alors qu'elle était adoptée par de nombreux pays dans le monde. D'ailleurs, la Tunisie est classée 124<sup>ème</sup> parmi les pays ayant intégré cette approche dans le Budget de l'Etat.

La LOB de 2019, dans son article 18 énonce que "le Chef de Programme veille à la préparation du budget suivant des objectifs et des indicateurs garantissant l'équité et l'égalité des chances entre hommes et femmes et d'une manière générale entre toutes les catégories sociales, sans discrimination, et qui feront l'objet d'une évaluation sur cette base".

Trois circulaires successives de la Présidence du Gouvernement, soulignent la nécessité que toutes les missions et programmes intègrent l'approche genre dans l'élaboration du budget (circulaires N° 9, 16, et 12 relatives à la préparation des budgets de 2020, 2021 et 2022).

Elles indiquent que la **"stratégie de la mission doit prendre en compte les engagements internationaux et nationaux, les ODD et l'approche genre"**. Cette prise en compte devra se refléter au niveau du cadre général de la mission, du diagnostic, incluant l'analyse des disparités entre les hommes et les femmes ainsi qu'au niveau des stratégies, priorités et activités entrant dans les divers programmes visant la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.

En 2020, dans le cadre du Projet "CNP Egal", une lecture genre du Budget 2021, faisait ressortir la difficulté de l'intégration de la BSG dans l'approche GBO pour

l'élaboration du Budget de l'Etat, tant au niveau global que sectoriel. La bonne intention y était traduite par la réaffirmation de la volonté de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, principe constitutionnel, dans l'introduction du Rapport général sur le Budget de l'Etat. Toutefois, on ne retrouvait de programme basé sur la BSG que dans celui de la mission "Femme, famille et enfance". La plupart des autres missions n'ont pas respecté le cadre de référence et la démarche unificatrice préconisée par le Ministère des Finances, lui-même en quête d'une méthodologie consensuelle et maîtrisée par toutes les parties concernées.

Pourtant, des efforts sont entrepris par le Ministère des Finances, et plus précisément par l'Unité Centrale de pilotage de la réforme GBO, pour expliquer et encadrer la démarche souhaitée. Deux notes d'orientation sur la Budgétisation pour l'égalité des sexes et de l'équivalence des chances (BSEEC) ont été diffusées auprès des responsables de programmes dans tous les Ministères et publiées sur le site WEB du Ministère des Finances relatif à la LOB ([www.gbo.tn](http://www.gbo.tn)) . Des canevas ont été proposés et discutés avec les équipes ministérielles. Des sessions de formation ciblant les cadres et agents en charge de l'élaboration du budget ont été organisées pour s'assurer de la bonne compréhension des concepts et de l'approche et mieux saisir le processus engagé par la réforme introduite par la LOB. L'Unité est allée jusqu'à proposer les problématiques à faire ressortir pour chaque mission et les indicateurs de performance et de résultats pouvant paraître dans le budget.

La présente mission s’attachera à procéder à une lecture sous l’angle du “genre” des documents suivants :

- **La loi de finances 2022 et ses 73 articles** comportant les mesures fiscales, douanières et financières devant assurer l’équilibre du Budget et le redressement de la situation des finances publiques, tout en répondant aux besoins de la population et de l’économie.
- **Le rapport sur le Budget de l’Etat 2022** présentant les données financières mais surtout les orientations et les principes qui les sous-tendent.
- **Les Projets annuels de Performance (PAP)** publiés sur le site Web du Ministère des Finances. Ils concernent quinze ministères.

Une dernière partie sera consacrée aux propositions relatives aux progrès possibles à réaliser sur le court et le moyen termes dans la mise en œuvre de la BSG.

## **2. Les dispositions de la Loi de Finances (LF) 2022 impactant les femmes .**

Sur les 73 articles de la LF 2022, **60** ont été retenus comme pouvant avoir un impact positif ou négatif, direct ou indirect sur les femmes, différencié ou non de celui des hommes.

Les tableaux suivants indiquent les mesures de la LF et présentent en deuxième colonne l’impact possible sur le femmes:

DISPOSITION DE LA LF 2022	IMPACT GENRE
<p><b>1. ENCOURAGEMENT AUX PME, A L'INVESTISSEMENT ET A L'EPARGNE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une ligne de financement des projets et petits métiers exerçant dans des activités affectées par la crise sanitaire. Cette ligne de 25 millions DT provient du Fonds National de l'Emploi et sera gérée par la BTS. Cette ligne est destinée à accorder des crédits destinés à financer le besoin en fonds de roulement, ne dépassant pas 5.000 dinars, et remboursables sur 4 ans, y compris une année de grâce. (Art. 17)</li> <li>• Création d'une ligne de financement des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Cette ligne de 30 millions DT provient du Fonds National de l'Emploi et sera gérée par la BTS. Cette ligne est destinée à accorder des crédits à des conditions privilégiées durant les années 2022 à 2024. (Art.18)</li> <li>• Création d'un fonds de soutien du partenariat public privé (PPP) qui sera financé par une contribution de la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDC), ainsi que d'autres contributions, dons et legs. (Art. 13)</li> <li>• Instauration d'un programme d'encouragement des fonctionnaires de l'Etat, des collectivités locales et des EPA à la création de projets : Les personnes concernées bénéficient d'un congé pour une période maximale de 3 ans renouvelable une seule fois.</li> </ul> <p>Durant la première période de congé de 3 ans, ces personnes bénéficient de la couverture sociale, sans avoir le droit à l'avancement et à la promotion. Ils perçoivent aussi la moitié du salaire pendant la première année de congé dans tous les cas et pendant la 2<sup>ème</sup> année de congé, si le projet est établi dans une zone de développement régional. (Art. 15)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en charge par l'Etat, au profit des PME, de la différence entre les taux d'intérêt appliqués sur les crédits d'investissement et le TMM, pendant les années 2019 à 2022. La prise en charge est plafonnée à 3 points à condition que la marge d'intermédiation appliquée par l'institution financière ne dépasse pas 3,5%. Elle concerne les PME exerçant dans le secteur agricole et les autres secteurs productifs autres que le commerce, le secteur financier, la promotion immobilière, les hydrocarbures et les mines. (Art. 19)</li> <li>• Prolongation jusqu'au 31 décembre 2023 de la date limite de bénéfice des incitations fiscales et financières au profit des entreprises ayant obtenu une attestation de dépôt de déclaration d'investissement avant la date d'entrée en vigueur de la loi n°2016-71 portant loi de l'investissement. (Art.22)</li> <li>• Octroi d'un délai supplémentaire, jusqu'au 31 décembre 2022, pour les sociétés d'investissement à capital développement et les fonds communs, pour l'utilisation des fonds disponibles libérés en 2019. (Art. 23)</li> <li>• Autorisation des entreprises industrielles totalement exportatrices à liquider, en 2022, 50% de leurs marchandises sur le marché local au lieu de 30%. Ce taux est calculé sur la base du chiffre d'affaires de 2019. (Art. 25)</li> <li>• Augmentation du plafond de déduction de l'assiette imposable des intérêts des comptes d'épargne de 5.000 dinars à 10.000 dinars et des intérêts des emprunts obligataires de 3.000 dinars à 5.000 dinars.</li> <li>• Déduction totale de la base imposable des intérêts provenant des emprunts obligataires verts et de responsabilité sociale, ainsi que des emprunts obligataires durables, dans la limite de 10.000 dinars annuellement. (Art.29)</li> <li>• Reprise de l'application de la retenue à la source déductible au titre des revenus des capitaux mobiliers : Le taux de retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers est de 20%. Cette retenue à la source n'est plus libératoire comme cela a été prévu dans la loi de finances 2021, sauf pour les personnes non soumises ou exonérées de l'IS.</li> </ul>	<p>-Les jeunes filles et les femmes sont nombreuses à exercer des petits métiers et à se trouver à la tête de petites entreprises individuelles. La crise sanitaire en a affecté beaucoup. Cette mesure pourra leur permettre de maintenir leur activité.</p> <p>-L'économie sociale et solidaire est salutaire pour bon nombre de jeunes femmes et filles.</p> <p>-Il est rare que des femmes s'engagent dans ce genre de partenariat, s'agissant d'une manière générale de grands projets. Toutefois, ces partenariats peuvent créer des opportunités d'emplois pour les deux sexes.</p> <p>-Cette formule a déjà été expérimentée. Elle a intéressé surtout les hommes. La possibilité étant ouverte aux femmes et aux hommes, l'évaluation dira si les femmes ont pu en profiter.</p> <p>Encouragement appréciable pour réduire le coût du crédit.</p> <p>Mesures en faveur de l'investissement. Elles profiteront aux femmes directement en tant qu'initiatrices de projet ou indirectement en tant que demandeur d'emploi</p> <p>Mesure salutaire pour les sociétés exportatrices ayant eu des difficultés à l'export en raison de la COVID19.</p>

- Encouragement du financement de la recherche scientifique à travers une déduction supplémentaire de 50% du montant des dépenses destinées à la recherche scientifique dans le cadre de conventions conclues avec des établissements publics de recherche scientifique. Les dépenses ne doivent pas être inférieures à 10% des dépenses totales de recherche objets de la convention et le montant des dépenses annuelles ouvrant droit à l'avantage est plafonné à 200.000 dinars. (Art.21)
- Exonération des statuts constitutifs de sociétés et de groupements d'intérêt économique (GIE) du droit d'enregistrement, si ces actes ne portent pas d'engagement, de décharge ou de transfert de propriété de biens meubles ou immeubles entre les associés.

Les actes portant prolongation de la durée de vie de sociétés et de GIE et d'augmentation ou de capital sont soumis au droit d'enregistrement de 150 dinars par acte. (Art.42)

## 2- PROMOTION DE L'ECONOMIE VERTE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Augmentation du taux de la taxe pour la protection de l'environnement de 5% à 7%. (Art.32)
- Allègement de la fiscalité des voitures électriques et hybrides (Art.30) :
- Les véhicules électriques sous les codes tarifaires 87-02 « Véhicules automobiles pour le transport de dix personnes ou plus », 87-03 « Autres véhicules » et 87-04 « Véhicules pour le transport de marchandises », sont désormais exemptés des droits de douane qui étaient auparavant de 30%.
- Les véhicules hybrides sous les codes tarifaires 87-03 et 87-04, sont désormais soumis à un droit de consommation réduit de 50%, alors qu'il n'était réduit par la LF 2018 que de 30% et pour la première catégorie tarifaire.
- Enfin, le droit de douane sur tous les véhicules hybrides est désormais réduit de 50%.
- Réduction du droit de douane sur les capteurs solaires : le droit de douane à l'importation des capteurs solaires est désormais de 10% au lieu de 30%. (Art. 31)

## 3- MOBILISATION DES RESSOURCES FISCALES ET MAITRISE DES PRIX

- Extension du champ d'application de la TVA à la vente en détail des boissons alcoolisées. La TVA supportée sur le stock de départ au 1<sup>er</sup> janvier 2022 fait l'objet de déduction mais ne peut faire l'objet de demande de restitution. (Art.33)
- Exonération de la TVA de la commission revenant aux agents des marchés de gros sur la vente des produits agricoles et de pêche. (Art.34)
- Application de la TVA sur les produits agricoles congelés sur la différence entre le prix de vente et le prix d'achat. (Art.35)
- Exonération de l'importation d'orge et certains autres aliments de bétail des droits de douane. (Art.36)
- Exonération de la TVA des commissions sur paiement électronique par des terminaux, en ligne ou par téléphone mobile. (Art.43)
- Augmentation des droits de douane appliqués sur certains produits de consommation ayant des similaires fabriqués localement (Art. 57). Cela concerne notamment :

Les femmes ne sont pas de grosses épargnantes. Mais elles arrivent à épargner dans les limites de cette assiette.

Les emprunts verts et de RSE, durables sont par excellence à la hauteur des capacités des femmes. La déduction d'impôts sur les intérêts pourrait constituer un élément attractif pour ce type d'emprunts

Le nombre de compétences féminines engagées dans la recherche est très appréciable dans notre pays. L'opportunité de développer la recherche en partenariat entre l'Université et les entreprises publiques ou privées peut offrir des perspectives d'emploi des jeunes diplômées du Supérieur.

Cette facilité administrative est en faveur de la création de Groupements d'intérêt. Les femmes sont de plus en plus impliquées dans les activités de ces Groupements, en tant qu'employées.

Les femmes sont très sensibles aux questions d'environnement, étant les premières concernées par tout ce qui touche au bien-être et à la santé de leur famille. L'économie verte leur apportera la réponse à ces soucis. Taxation des industries et activités polluantes, encouragement de l'importation des voitures électriques et hybrides ainsi que des capteurs solaires importés, répondent bien à ces objectifs.

- L'augmentation du droit de douane à l'importation de 0% à 20% pour les téléphones mobiles de 0% à 50% pour les bananes fraîches et sèches.
- Le passage à un taux de droit de douane de 43% pour : le marbre, la chaux, la peinture, les parfums, les produits de maquillage, le savon, les tuyaux, les pneus, les valises, les portes et panneaux en bois, les fenêtres, l'ameublement, les serviettes, les chapeaux et bérets, les produits d'aluminium, les outils de fourrage, les moteurs et équipements, les compteurs manomètres.
- Le passage à un taux de droit de douane de 50% pour : le miel, la pomme de terre, les fruits secs, le cornichon, le maïs, les vêtements, les tapis, le linge de lit, les chaussures.
- Augmentation des tarifs du droit de circulation (vignettes) (Art.55)

Puissance fiscale	Tarif en dinars
Jusqu'à 4 chevaux	65
5, 6 et 7 chevaux	130
8 et 9 chevaux	180
10 et 11 chevaux	230
12 et 13 chevaux	1.050
14 et 15 chevaux	1.400
16 chevaux et plus	

- Augmentation de 1% à 3% du taux de la redevance de compensation, créée au profit de la caisse générale de compensation, due sur du chiffre d'affaires hors droits et taxes des casinos, des boîtes de nuit non affiliés à un établissement touristique ainsi que des pâtisseries. Cette redevance demeure due au taux de 1% pour les restaurants classés, les cafés de la deuxième et la troisième catégorie et les salons de thé. (Art 56)
- Augmentation de la redevance annuelle d'exploitation applicable sur le commerce de boissons alcoolisées : pour chaque point de vente, ce droit s'élève désormais à 7.500 dinars pour le commerce de distribution de gros et 5.000 dinars pour le commerce de distribution de détail. (Art.59)

Le relèvement des taxes sur les boissons alcoolisées dans le but de mobiliser des ressources pour le Budget de l'Etat, est un réflexe naturel et légitime. Indirectement, cette mesure peut aider à réduire la VFF. Inversement, un prix trop élevé peut entraîner la consommation de produits nocifs pour la santé et encourager la vente illégale.

Maitrise des prix des produits agricoles  
Encouragement qui peut toucher les femmes agricultrices

Encouragement du paiement par internet ou par téléphonie mobile peut jouer en faveur des femmes, de plus en plus en charge des factures. La taxation de produits importés ayant leur équivalent sur le marché local permet de préserver l'industrie locale et les emplois et de pousser à consommer tunisien.

Le téléphone mobile est devenu un moyen de communication essentiel pour les femmes actives du monde urbain comme celui rural. Cette mesure risque de pénaliser les femmes qui en ont le plus besoin.



- Instauration d'une redevance pour l'utilisation des équipements de traçabilité par satellite et d'utilisation de traceurs GPS : Cette redevance est fixée à 100 dinars par conteneur, remorque et camion, lors de la circulation sous le régime de transit interne ou international. (Art.46)
- Révision des modalités de calcul du droit en contrepartie de la prestation de service de la formalité de l'enregistrement. Ainsi ce droit de 3%, exigible sur les actes et écrits emportant mutation à titre onéreux ou à titre gratuit de propriété, d'usufruit, de nue-propriété de biens immeubles ou servitudes et présentés à la recette des finances pour la formalité de l'enregistrement après l'expiration du délai de 10 ans, est désormais calculé sur la base du prix porté sur ledit acte majoré de 10% par an pour la période allant de la date du transfert de propriété jusqu'à la date de présentation de l'acte pour enregistrement. (Art. 49)
- Augmentation du droit fixe d'enregistrement de 25 dinars à 30 dinars. (Art.53)
- Instauration d'un droit de timbre sur les tickets de caisse des Grandes Surfaces Commerciales et des magasins multipoints de vente et des franchisés d'une marque ou d'une enseigne commerciale étrangère. Ce droit de timbre est de 100 millimes par ticket, applicable à partir du 1<sup>er</sup> février 2022. (Art.54)

#### 4. DIGITALISATION DE L'ADMINISTRATION ET LUTTE CONTRE L'EVASION FISCALE

- Instauration d'un nouveau régime de contrôle fiscal : le Contrôle Ponctuel : Ce régime concerne des périodes limitées ne dépassant pas l'année et peut concerner quelques droits, impôts et taxes et/ou quelques opérations, autre que le contrôle des prix de transfert.
- Ce type de contrôle n'exclut pas la possibilité de faire d'autres contrôles sommaires ou approfondis au titre de la même période. (Art. 48)
- Instauration d'une plateforme électronique pour l'établissement des certificats de retenue à la source. La déduction de l'impôt et de la TVA, se limitera aux montants des retenues à la source portés sur la plateforme, une fois cette plateforme opérationnelle.  
La non utilisation de cette plateforme entraîne une pénalité s'élevant à 30% du montant de la retenue effectuée avec un minimum de 50 dinars par certificat de retenue à la source. (Art. 4)
- Acceptation des moyens de paiement électronique pour l'achat des timbres fiscaux. (Art.44)
- Non acceptation de paiement en espèces pour l'achat, auprès des recettes de finances, des produits de tabac et autres produits monopolisés. Désormais un paiement par virement bancaire ou postal ou chèque certifié ou par carte électronique est exigé. (Art.45)
- Limitation des paiements en espèces : les paiements effectués auprès des receveurs des finances en espèces pour des montants supérieurs à 3.000 dinars sont passibles d'une amende de 5%. (Art.45)
- Augmentation de l'amende au titre de l'avance appliquée pour les ventes aux forfaitaires :
  - Les industriels et grossistes doivent, depuis 2012, appliquer une retenue à la source de 1% sur les ventes réalisées aux forfaitaires et forfaitaires d'assiette. Désormais, la non application de cette disposition est désormais sujette à une amende s'élevant au double de la retenue à la source non opérée. (Art.51)

Le relèvement de la redevance de compensation pour les pâtisseries est d'un côté salubre pour la santé. Elle découragera la consommation des sucreries, crèmes et autres produits. D'un autre côté, elle pénalisera les pâtisseries dont bon nombre sont des femmes.

Cette nouvelle modalité de calcul de la formalité d'enregistrement des contrats de transfert de propriété de biens immeubles ou servitudes, favorisera la mutation des biens notamment entre proches et les femmes peuvent en être les auteurs ou les bénéficiaires.

Mesure supportable. Le sacrifice n'est pas grand au regard de l'importance de la mobilisation de ressources pour le Budget de l'Etat.

Les femmes initiées à l'informatique et à l'usage de l'internet. Dans ce cas la digitalisation risque de lui coûter cher, surtout en cas de pénalité.

- Suppression de la procédure de suspension de la TVA pour les Sociétés de Commerce International (SCI) et pour les entreprises de services exportatrices. Les SCI et entreprises de services totalement exportatrices continuent de bénéficier de la possibilité de restitution immédiate de 100% du crédit de TVA mensuel. En outre, pour les SCI totalement exportatrices, cette mesure n'affecte pas la possibilité de bénéficier de la suspension des autres droits et taxes, tels que le droit de consommation, les droits de douane et la contribution au FODEC. (Art. 52)

## 5-MESURES SOCIALES ET PROTECTION CONTRE LA PANDEMIE DU COVID 19

- Les subventions accordées par l'Etat aux jardins d'enfants participant au « programme de développement de la petite enfance » ne sont pas prises en considération pour la détermination du résultat net imposable. (Art.60)
- Instauration d'un programme spécial de départ à la retraite pour la période allant de 2022 à 2024, qui concerne les fonctionnaires qui ont atteint l'âge de 57 ans et qui ont effectué la période minimale de travail requise pour obtenir la pension de retraite (15 ans). Les personnes concernées bénéficient de la pension de retraite à partir de la date de départ à la retraite et d'une bonification au titre de la période non travaillée. (Art. 14)
- Création d'un Fonds Spécial de diversification des ressources de la sécurité sociale. Ce fonds sera financé principalement par la Contribution Sociale Solidaire (CSS). (Art. 12)

### Soutien à la coopération internationale

- Exonération de la TVA des acquisitions de voitures de tourisme dans le cadre de la coopération internationale, dans la limite du montant de la donation. (Art 37)
- Suspension du droit de consommation au titre des acquisitions de biens effectuées dans le cadre de la coopération internationale. (Art 37)
- Exonération des dons accordés à l'Etat, aux collectivités locales et aux associations des droits d'enregistrement, y compris les dons accordés dans le cadre de coopération internationale. (Art 37)

### Soutien à la politique de l'habitat

- Extension de l'exonération des droits d'enregistrement des acquisitions d'immeubles à usage d'habitation, financés en devises par les non-résidents, aux immeubles destinés à une activité économique. (Art.28)
- Révision du plafond d'application du droit fixe d'enregistrement au titre des logements sociaux : Le droit fixe d'enregistrement des locaux à usage d'habitation est désormais applicable pour les biens d'une valeur maximale de 500.000 dinars au lieu de 300.000 dinars. (Art. 27)

### Soutien aux établissements touristiques et d'artisanat :

- Les établissements touristiques et d'artisanat affectés par la crise sanitaire et qui préservent leurs postes d'emploi et s'acquittent de leurs contributions sociales bénéficient de la prise en charge par l'Etat de la contribution sociale patronale pour la période allant du 30 juin 2021 au 31 mars 2022.
- Aussi les employés de ces établissements, ainsi que les guides touristiques, bénéficient d'une prime exceptionnelle de 200 dinars au titre de la période d'arrêt d'activité et pour une période maximale de 6 mois.

Un grand nombre de femmes ne dispose pas d'un compte bancaire. Seules 37% des femmes tunisiennes possèdent un compte bancaire.

Mesure qui favorisera le passage de l'informel au formel.

L'absence de services à l'enfance constitue souvent un obstacle à l'entrée des femmes dans la vie active. Le programme du MFFS pallie à ce problème. Les femmes fonctionnaires répondant à ces conditions vont être plus demandeuses que les hommes, d'autant qu'elles profiteront d'une pleine retraite

L'équilibre des Caisses est important pour tous les affiliés.

Ces mesures en faveur de la coopération internationale peuvent profiter aux OSC féminines.

#### **Soutien à la Pharmacie Centrale de Tunisie :**

\*Réduction jusqu'au 31 décembre 2023, à 0% des droits de douane dus à l'importation, par la PCT, des médicaments sous les codes tarifaires 30-03 et 30-04 « médicaments contenant de la pénicilline », ayant des similaires fabriqués localement et importés. Ces importations bénéficient, en outre, de la suspension de TVA.

\*Aussi, la PCT est exemptée des taxes, droits et pénalités dus au titre des importations de produits de protection individuelle réalisées au cours de l'année 2020. (Art 62)

\*Allègement de la fiscalité des produits de protection contre le virus Corona :

La TVA des produits de protection contre le virus Corona (Gels, blouses, masques, gants, etc.) est réduite de 19% à 7%. Ces produits sont aussi exemptés de droit de douane, de droit de consommation et de FODEC. (Art. 63)

Cette mesure favorise l'acquisition de logements sociaux ou d'immeubles à vocation économique par les femmes de la classe moyenne ou des Tunisiennes résidant à l'étranger.

### **6.AMNISTIES ET CONCILIATION DE L'ADMINISTRATION FISCALE AVEC LE CITOYEN(ne)**

- Au titre des revenus d'activités de personnes physiques non déclarés, à condition de les déposer dans un compte bancaire ou postal avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022, que ces revenus n'aient pas fait l'objet de notification suite à un contrôle fiscal et que ces revenus ne proviennent pas d'une source illicite au sens de la loi relative à la lutte contre le terrorisme et à la prévention du blanchiment d'argent. Ces revenus sont soumis à un impôt libératoire de tout impôt et taxe de 10% qui sera retenu par l'institution financière qui a reçu le dépôt. (Art. 66)
  - Abandon des pénalités de retard et de recouvrement ainsi que des frais de poursuite au titre (Art. 67) des :
  - dettes fiscales constatées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
  - dettes fiscales dues et non constatées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et qui feraient l'objet de transaction fiscale ou de taxation d'office avant le 1<sup>er</sup> mai 2022 ;
  - dettes fiscales dues sur la base de jugements et constatées avant le 1<sup>er</sup> mai 2022.
- Le principal des montants constatés fera l'objet d'un calendrier de remboursement trimestriel sur une période maximale de 5 ans.

Le secteur du tourisme et de l'artisanat emploie un nombre important de femmes. Elles seront les premières bénéficiaires de cette disposition.

Le personnel de santé, les catégories vulnérables de la population, en particulier les femmes bénéficieront de cet avantage accordé à la PCT

- Abandon de 50% des amendes, peines financières et pénalités fiscales administratives, autres que celles relatives aux chèques sans provisions, constatées avant le 25 avril 2022 à condition d'établir un calendrier de paiement sur une période maximale de 5 ans au plus tard le 30 avril 2022. (Art. 67)
- Réduction des pénalités douanières constatées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 de 90% pour les montants inférieurs à 1.000.000 dinars et de 95% pour les montants supérieurs à 1.000.000 dinars, à condition de payer la totalité du principal avant le 1<sup>er</sup> novembre 2022 ou d'établir un calendrier de paiement trimestriel sur une période maximale de 5 ans. (Art. 67)
- Abandon des pénalités au titre des déclarations fiscales non déposées et rectificatives, ainsi que le droit d'enregistrement, échus avant le 31 octobre 2021, à condition de payer le principal avant le 30 avril 2022. Cette mesure concerne même les déclarations rectificatives déposées après l'intervention du contrôle fiscal. (Art.67)
- Abandon total des montants constatés au titre des redevances semi-annuelles et des amendes sur les voitures importées sous le régime d'admission temporaire réexportées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022. (Art.70)
- Régularisation de la situation des véhicules importés sous le régime FCR pour la création de projet lorsque le projet en question est en cessation d'activité, à condition de payer 10% des montants dus, avec un minimum de 3.000 dinars, avant le 30 juin 2022. (Art.71)

Ces mesures profiteront à tous les assujettis à l'impôt. Les femmes n'étant pas très familiarisées avec la fiscalité auront certainement l'opportunité d'en bénéficier.

- Fixation d'un plafond pour les pénalités de retard au titre des dettes publiques constatées : Les pénalités de retard ne peuvent pas désormais excéder le montant du principal de la dette.  
(Art. 68)

### **3. Lecture genre du Rapport sur le BE 2022**

La mission a concentré sa lecture sur l'introduction, les équilibres globaux et la partie relative aux réformes économiques et fiscales sur le court et moyen termes annoncées dans le rapport.

#### ***3.1 Rappel du contexte national :***

- La décennie passée fut marquée par l'instabilité politique, la succession des gouvernements, les défis sécuritaires ayant gravement touché l'économie en général et le tourisme en particulier.
- Les Tunisiens restent attachés à la réalisation du projet de démocratie nouvelle consacrant l'Etat de droit et des institutions et basée sur les valeurs universelles de liberté, justice et dignité.

-Les décisions du 25 juillet 2021 sont venues rectifier le processus de transition démocratique et confirmer le désir d'avancer vers la gouvernance rationnelle, la lutte contre toutes les formes de corruption et le respect de la loi.

-Au cours de la dernière décennie, la Tunisie a vu sa croissance se décélérer, les investissements se réduire, les inégalités se creuser davantage, la pauvreté s'aggraver et les pressions sur les équilibres financiers augmenter. A tout cela est venue s'ajouter la pandémie de la COVID19.

-Cette situation a pesé lourd sur les finances publiques entraînant un déficit budgétaire dépassant les 8%, une augmentation remarquable des besoins en financements

atteignant les 21MDT et une aggravation de l'endettement public représentant à fin 2021 86% du PIB.

- le commerce extérieur est demeuré déficitaire pour tous les produits sauf pour les matières premières semi- fabriquées.
- L'inflation s'est située à 6,4% à fin 2021
- Le chômage s'est encore aggravé pour atteindre en moyenne 18,4% à fin 2021 (INS)
- Les ressources fiscales se sont accrues de +13,2% grâce aux impôts directs et indirect, tandis que les dons étrangers et les ressources non fiscales ont régressé.
- Quant aux dépenses de l'Etat, elles ont toutes augmenté : la masse salariale (6,6%), les dépenses de fonctionnement et d'intervention, la compensation du carburant, des produits de base et du transport, les dépenses d'investissement, les opérations financières et le financement de l'Etat.

### ***3.2 Les équilibres globaux du Budget 2022***

Pour sortir de cette étape difficile, il conviendra d'accorder la priorité absolue à la maîtrise des équilibres financiers et de l'endettement, pour permettre la relance de l'investissement, et de la croissance globale. Faire face à ces deux défis ne sera pas aisé devant l'augmentation attendue au niveau mondial du prix du pétrole brut ainsi que des produits agricoles et notamment du blé

Les prévisions budgétaires de 2022 se basent sur les hypothèses suivantes :

- Un taux de croissance de 2,6%

- Le prix du baril de pétrole à 75\$ ( déjà largement dépassé)
- Une stabilisation du prix du dinar au prix du \$ constaté fin 2021

-Les recettes de l'Etat évolueraient de 12% grâce aux efforts de recouvrement et à l'augmentation des prix de monopole et comporteraient seulement 460MD de dons et 300MD de produit des biens saisis.

-Les dépenses salariales augmenteraient de 6% ainsi que les dépenses de compensation et des opérations financières alors que les dépenses d'investissement baisseraient légèrement

Ainsi, le Budget de l'Etat de 2022 se caractériserait par :

- ✓ Le maintien de la pression fiscale à 24,6% hors pétrole
- ✓ L'augmentation de la part des ressources propres (+5,4%)
- ✓ L'augmentation des dépenses de compensation en raison de l'augmentation des coûts des produits
- ✓ Un déficit budgétaire à hauteur de 6,7%
- ✓ Un important besoin de financement au moyen de prêts (extérieurs : 12.652MD, intérieurs : 7.331MD)
- ✓ La poursuite des efforts de lutte contre la pandémie qui continuera de sévir selon toutes prévisions.

Un tel schéma est loin de pouvoir ouvrir quelques perspectives d'amélioration des conditions de vie de la population et encore moins celles des femmes notamment en termes de chômage et de pauvreté.

Face à l'inflation et à la régression du pouvoir d'achat, la satisfaction des besoins essentiels ne sera pas assurée pour de nombreuses familles et les femmes ne pourront pas accéder facilement à un logement décent, à la santé, aux formations qualifiantes, à l'économie numérique, au digital et aux TIC...

Le niveau de croissance prévu est loin de permettre de créer assez d'emplois pour résorber le chômage, surtout celui des diplômées du supérieur.

Les réformes économiques et fiscales seront-elles suffisamment efficaces pour redresser la situation ne serait-ce qu'à moyen terme ?

### ***3.3 Les réformes économiques et fiscales sur le court et moyen termes, annoncées par le Budget de l'Etat 2022 :***

Principaux objectifs du Budget de l'Etat de 2022

- Réaliser une croissance économique globale durable
- Améliorer le climat d'affaire et rétablir la confiance des investisseurs étrangers
- Maintenir l'engagement social de l'Etat, soutenir les catégories sociales vulnérables et préserver le pouvoir d'achat
- Assurer une fiscalité équitable qui ne pèse ni sur les entreprises ni sur les individus
- Améliorer la gouvernance de l'administration publique
- Renforcer les moyens de lutte contre la crise sanitaire.



Principales mesures : (De nombreuses mesures pouvant avoir un impact sur la situation des femmes sont détaillées dans les mesures inscrites dans la loi de finances- Voir les pages .. à....)

- Appui aux entreprises économiques et encouragement à l'initiatives privées et à la création d'emploi
- Mobilisation de l'épargne pour relancer l'investissement et améliorer le climat d'affaires
- Encourager l'économie verte et le développement durable
- Lutte contre l'évasion fiscale et le trafic et intégration du secteur informel
- Digitalisation de certains actes administratifs, des transferts et encouragement au paiement électronique
- Soutien à l'économie sociale et solidaire
- Renforcement des mesures sociales et au profit du secteur de la santé.

### **3.3.1 Les mesures économiques :**

- Création d'un fonds de partenariat public-privé
- Renforcement du financement propre des entreprises et facilitation de l'accès aux financements
- Compensation du différentiel des taux de crédit en faveur des PME
- Réduction des délais de création des sociétés à distance

- Doublement des moyens financiers destinés à encourager les projets individuels des jeunes (prise en charge au lancement).
- *Ces mesures en faveur des entreprises et des jeunes initiateurs de projets ne pourront avoir qu'un impact limité sur les femmes :*
- \*Les femmes ont subi de plein fouet la crise sanitaire de COVID19. Leur activité économique se concentre dans les activités industrielles et des services dont la situation est fragilisée depuis de nombreuses années (textile-73% des salariés du secteur, 43% des industries manufacturières globalement, tourisme,). Elle est relève essentiellement du secteur informel ,et en particulier de l'artisanat et de l'agriculture, secteurs de précarité par excellence.*
  - \* les femmes font face à d'énorme difficultés pour créer leur propre projet ou entreprise : mobilité limitée, peu d'entre elles disposent de ressources propres.*
  - \*Elles accèdent plus facilement aux institutions de micro-crédits qu'aux institutions bancaires (le nombre de femmes ayant un compte bancaire ne dépasse pas les 37%)*
  - \*Les femmes promoteurs de projets agricoles ne représentent que 5% des promoteurs du secteur et ne sont que 8% des exploitants.*
- La récession économique continuera à affecter les femmes en premier lieu. Leur implication dans l'activité économique est désormais une nécessité absolue face*

*aux dangers qui guette le pays de fait de la montée des prix des produits de première nécessité et de l'énergie au niveau mondial et national.*

### **3.3.2 Les mesures d'encouragement à l'économie verte et au DD**

- Action en faveur de la transition énergétique et de l'utilisation des énergies alternatives
- Protection de l'environnement et financement des opérations de contrôle, de tri et de valorisation des déchets
- Mesures en faveur de la RSE et du DD

*\*La transition énergétique est un engagement national. Les femmes pourraient être les premières bénéficiaires des mesures annoncées en particulier les emplois attendus dans le cadre de RSE des entreprises pourront leur offrir de bonnes opportunités. Toutefois, les initiatives de projets RSE par les entreprises*

### **3.3.3 Renforcement de la digitalisation, lutte contre l'évasion fiscale et la contrebande et intégration de l'économie parallèle :**

- Numérisation des services au citoyen et modernisation de l'Administration
- Renforcement de la transparence par l'encouragement au paiement électronique et la réduction du paiement en espèces.
- Amélioration de la gouvernance du régime forfaitaire et renforcement du contrôle

- Renfort à l'administration fiscale en RH par le biais du redéploiement des agents.
- Durcissement du contrôle sur les circuits de distribution en vue de réduire le phénomène de spéculation

*\*La digitalisation de l'économie est porteuse de nouveaux espoirs pour notre pays. Le numérique est une filière en pleine croissance (8% par an). Ses perspectives de développement et en particulier à travers les projets de digitalisation de l'Administration tunisienne pourront ouvrir des horizons d'emploi pour les diplômées du cycle supérieur en sciences, technologie et ingénierat.*

*\* Les femmes ne sont pas toutes connectées à internet : 60% d'entre elles et 72% des hommes y ont accès. Les femmes ne sont pas équipées en ordinateur : 35% de femmes (43%, en milieu urbain et 17% en milieu rural) en disposent.*

#### **3.3.4 Mesures sociales :**

- Augmentation de l'indemnité servie aux 310.000 familles nécessiteuses à 200dt par mois
- Attribution d'une subvention mensuelle de 30dt au profit de enfants de moins de 6 ans de familles à revenu faible.
- Maintien des aides sociales et transferts sociaux (rentrée scolaire et universitaire, bourses et prêts)
- Poursuite du programme de financement de l'intégration à la vie universitaire au profit de 36.000 étudiants (500dt par an)

- Réduction de la charge fiscale au profit des jardins d'enfants adhérents au "programme de promotion de la petite enfance" du MFFS
- Renforcement des opérations de maintenance des institutions éducatives et amélioration des conditions d'hébergement dans les internats notamment dans les régions intérieures
- Réactivation des travaux des commissions de pilotage du programme des logements sociaux
- Mise en place d'un fonds pour le financement des entreprises créées dans le cadre de la RSE
- Création d'un compte spécial du Trésor pour la diversification des sources de financement des Caisses de Sécurité Sociale
- Financement de petits projets en faveur des catégories vulnérables et des handicapés
- Sauvegarde du pouvoir d'achat par la maîtrise des prix de vente des produits agricoles et des fourrages
- Maintien des prix des produits compensés malgré l'augmentation des prix mondiaux

#### *Aides sociales :*

*La lutte contre la pauvreté fait certes partie des priorités du Gouvernement et le maintien du programme du PNAFN est le minimum qui peut être assuré dans les circonstances actuelles. La pauvreté s'aggrave de jour en jour, près d'un demi million de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté. 49% des familles se trouvant dans l'extrême pauvreté vivent en milieu rural. Ce programme risque de se*

*trouver cruellement dépassé au cours de cette année budgétaire, en raison de l'envolée mondiale des prix des denrées alimentaires de base, alors que l'Etat prévoit, contrairement aux préconisations de la réforme financière le maintien de la compensation de ces produits.*

*Lutte contre le décrochage scolaire:*

*L'aide servie par l'Etat à cette fin est très insuffisante. Elle ne permettra pas d'arrêter le flux des 100.000 enfants qui abandonnent leurs études annuellement. Même si le phénomène touche plus les garçons que les filles, il retombe le plus souvent sur les mères qui sont obligées de subvenir aux besoins immédiats de leurs enfants.*

*L'inclusion sociale des handicapées.*

*Les femmes handicapées constituent l'un des groupes les plus défavorisés. Elles sont à 80% inactives. Malgré les efforts déployés par les associations qui se dédient aux femmes en situation de handicap(FSH),cette population demeure marginalisée et les projets ( tel que Rawabet pour promouvoir l'utilisation des TIC ) visant leur intégration économique et sociale demeurent limités.*

*La couverture sociale :*

*La recherche de solutions pour le financement de la sécurité sociale est très importante face à la crise qui traverse actuellement les Caisses. Les femmes sont les moins couvertes et même le projet 'Ahmini', conçu pour les travailleuses agricoles indépendantes a été mis en veilleuse car trop coûteux pour elles.*

*Le projet "Promotion des jardins d'enfants"*

*La mesure fiscale annoncée (Exemption de la TVA), n'est que justice pour ce projet dont l'objectif est de réengager l'Etat et le secteur privé dans la création des jardins d'enfants. Ces structures sont essentielles pour la protection et l'éducation de la petite enfance et pour l'activité économique des femmes. Leur fermeture au moment des pics de la pandémie du COVID et des mesures de confinement ont montré leur conséquences néfastes sur le bien-être familial : la violence en milieu familial a été multipliée par 7.*

### **3.3.5 Mesures pour faire face à la crise sanitaire**

- Création d'une ligne de crédits pour les PME touchées par la crise sanitaire
- Soutien aux entreprises touristiques et artisanales
- Soutien à la PCT (réduction des charges fiscales supportées par les produits de protection individuelle importés
- Mobilisation de ressources supplémentaires pour assurer l'achat de produits de protection individuelle et de médicaments

*L'allègement des charges fiscales de la PCT facilitera l'importation du matériel de protection destiné aux hôpitaux. Ces dispositions pourraient aider en particulier le personnel sanitaire dans son ensemble et les femmes surtout, compte tenu de la féminisation du personnel médical et paramédical.*

*Par contre pour les lignes de crédits en faveur des PME et des entreprises du secteur touristiques et artisanales, il ne faudra pas en attendre beaucoup, étant donné leur faible*

*attractivité : capacité d'endettement réduite des entreprises visées car surendettées, taux d'intérêt élevé, période de remboursement trop courte. L'évaluation a posteriori dira l'impact réel de cette mesure.*

### **3.3.6 Mesures d'amnistie fiscale**

*Les femmes sont très peu familiarisées avec le monde fiscal, d'une manière générale. Il n'est pas certain qu'elles sauront profiter de ces mesures d'amnistie.*

### **3.3.7 Maîtrise de la masse salariale et restructuration de la Fonction Publique**

- Rationalisation des augmentations salariales
- Report de l'application de la Convention de 2021 entre le Gouvernement et l'UGTT
- Non application de la loi 38-2020 pour le recrutement de chômeurs de plus de 10 ans
- Gel des recrutements sauf pour les sortants des Centres de formation et certains secteurs prioritaires, non remplacement des partants, plafonnement de la prime de rendement à 80%, compensation des heures supplémentaires en jours de repos.
- Mise en place d'un nouveau programme de retraite anticipée pour les fonctionnaires
- Prolongement de la période de congé pour création de projet de 2 ans à 3

*- Ces dispositions seront lourdes de conséquences pour les femmes notamment celles concernant le gel des recrutements : au 3<sup>ème</sup> trimestre de 2020, le taux de chômage*



*des femmes diplômées du supérieur a atteint 23% soit le double de celui des hommes. Il grimpe au double dans les régions intérieures du pays. La sortie du chômage ne pourra se faire pour elles que via la création de PME, ce qui est loin d'être facilement réalisable. Il en est de même pour le congé - création d'entreprise en faveur des fonctionnaires. Les femmes n'y sont pas habituées à la prise de risques .*

*Quant à la retraite anticipée, elle sera prisée par les femmes mère de famille occupant des emplois subalternes ou moyens, les conditions d'octroi présentant des avantages certains ( plein salaire)*

### **3.3.8 Révision de la politique de compensation et mécanismes de soutien des familles**

- Régulation automatique des prix des produits pétroliers de 3% sans toucher aux bouteilles de gaz
- Régulation automatique des prix de l'électricité et du gaz sans toucher aux catégories vulnérables
- Plus grande maîtrise des contrôles des circuits de distribution des produits alimentaires de base et en particulier ceux subventionnés

*Ces mesures étaient attendues depuis quelques années avec beaucoup d'appréhension au vu de l'inflation et de la détérioration du pouvoir d'achat des familles même celles de la classe moyenne. Les femmes sont extrêmement sensibles à tout ce qui touche aux dépenses du ménage, mais également à leurs moyens de production (Essence, gaz et électricité)*

### **3.3.9 Gouvernance des Sociétés et des Entreprises Publiques**

- Faire évoluer les systèmes de gouvernance et de gestion vers une plus grande transparence et plus efficacité
- Renforcement des bases de financement et de la capacité de recouvrement des EP qui passent par des difficultés structurelles, sans peser sur les finances publiques.

*Le renflouement des dettes des entreprises publiques aura un impact indirect sur les entreprises publiques en difficulté : sauvetage des emplois occupés par les femmes, même si beaucoup de ces entreprises ont mis en place au cours de ces dernières années des plans de redressement qui encouragent le départ volontaire des employés, le plus souvent des femmes.*

## **4. Les Projets Annuels de Performance (PAP)**

Les PAPs sont les annexes du Rapport sur le Budget de l'Etat, élaborés par les tous les Ministères et les opérateurs publics dont le budget est financé par l'Etat.

Chaque Département ministériel prépare son Projet annuel de performance suivant le canevas fourni par le Ministère des Finances et intégré dans la Circulaire du Président du Gouvernement N°9 du 29 mars 2019, se rapportant à la préparation du Budget de l'Etat 2020. La structure du PAP est la suivante :

-Présentation Générale de la mission et référentiels de base

- Le diagnostic
- les orientations stratégiques
- Le tableau global du budget de l'année
- le cadre des dépenses à moyen terme
- La présentation des programmes de la mission :

Programme par programme présentation

- \*du responsable du programme avec date et référence de sa nomination

- \* des points faibles et des points forts

- \* des objectifs et priorités

- \* de la cartographie et des activités

- \*du budget de l'année et du cdmt sur 3 ans

- \*des indicateurs de mesure de performance, définis, justifiés, détaillés et projetés sur 3 années.

La mission a comporté l'examen des 15 PAPs publiés sur le site web de la GBO et qui concernent les Départements ministériels suivants :

- 1-Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (205p)

- 2-Le Ministère du Domaine de l'Etat et des Affaires Foncières (86p)

- 3-Le Ministère de l'Education (164p)

- 4- Le Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines (189p)

- 5-Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (94p)
- 6-Le Ministère de la Santé (108p)
- 7- Le Ministère des Affaires Religieuses (87p)
- 8- Le Ministère des Technologies de l'Information et de la Communication (124p)
- 9- Le Ministère de la Justice (111p)
- 10- Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime (106 p)
- 12-Le Ministère de la Jeunesse et des Sports(147p)
- 13-Le Ministère des Transports et de la Logistique (76 p)
- 14- Le Ministère des Finances
- 15- Le ministère du Commerce et du développement des Exportations

L'examen attentif de ces PAPs fait ressortir les observations suivantes :

- Globalement, un saut qualitatif appréciable a été réalisé dans l'élaboration de ces documents. Contrairement aux trois années précédentes, le canevas établi par le Ministère des Finances est mieux respecté et le contenu riche et assez explicite en ce qui concerne les programmes et budgets de chaque mission.
- La Budgétisation Selon le Genre (BSG) commence à connaître un tout début d'application dans quelques

départements. On est cependant loin des recommandations gouvernementales.

- Souvent, la BSG s'est traduite par l'énoncé de principes généraux et la présentation de quelques indicateurs de mesure
- Aucun des PAPs étudiés ne comporte de programme clair visant la réalisation de l'égalité des genres ou la réduction des discriminations entre les femmes et les hommes, ni indication des budgets à consacrer sur le court et moyen terme
- La plupart des PAPs se limitent à l'indicateur lié aux ressources humaines, plus précisément au pourcentage des femmes dans l'effectif des fonctionnaires et à la présence des femmes dans les postes de responsabilité. Ces deux indicateurs se sont en quelque sorte "imposés", le Conseil des Pairs pour l'égalité entre les femmes et les hommes ayant été chargé de suivre la question de la présence des femmes dans la prise de décision et dans les hautes fonctions.
- Toutefois de nombreux ministères n'ont même pas assuré ce minimum
- Le tableau ci-après donne un aperçu sur les aspects "genre" traités par les PAPs étudiés dans le cadre de la mission.

Ministère/Mission	Principes et référentiels	Orientations stratégiques	Programmes	Questions genre abordées	Indicateurs 2022 -2024
Santé		Œuvrer pour soutenir les programmes destinés aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées	<p><b>Progr1</b>:Soins de Santé des base</p> <p><b>Progr2</b> :Prestations sanitaires hospitalières</p> <p><b>Progr3</b> :Recherche et prestations hospitalo-universitaires</p> <p><b>Progr9</b> : Pilotage et Appui</p>	<p>*Santé maternelle (CSSB) : suivi des grossesses, disparités régionales</p> <p>*Santé reproductive et contraception (ONFP) : utilisation de contraceptifs</p> <p>*Femmes enceintes diabétiques (INEAS)</p> <p>*Violences faites aux femmes (ONFP)</p> <p>*VIH,</p> <p>*Féminisation du personnel de santé</p> <p>*Féminisation des postes de responsabilité</p>	66% 33%
Technologies de l'Information et Communication	Assurer l'équité et l'égalité des chances entre les H et les F	Le % des femmes diplômées du Supérieur dans le domaine des technologies de l'info et de la comm : 60% ; le taux de chômage dans ces spécialités : 22,7% Réduire cet écart de 15%	<p><b>Progr1</b> : Le développement numérique</p> <p><b>Progr 9</b> :Pilotage et Appui</p>	<p>Diplômées du Sup dans les technologies de l'info et la communication manquent d'employabilité</p> <p>Taux de chômage,</p> <p>Bénéficiaires de la Formation</p>	60% 22,7% F46% 46% H46% 46%
Emploi et formation professionnelle	Contribuer à la suppression de toutes les formes de discrimination entre			Sept paragraphes sont consacrés à la situation économique des femmes :	

	<p>les femmes et les hommes et à l'émancipation économique des femmes.</p> <p>Consolider et instituer l'approche genre dans tous les programmes.</p> <p>Rappel de la Constitution et de l'ODD5</p> <p>L'émancipation économique des femmes et des filles et en particulier rurales est une composante horizontale qui touche tous les programmes.</p> <p>L'approche genre sera adoptée progressivement dans toutes les politiques publiques de la form. Prof., de l'emploi, et de l'initiative propre.</p>		<p><b>Progr1</b> : Formation professionnelle (ATFP)</p> <p><b>Progr2</b> : Emploi (ANETI)</p> <p><b>Progr3</b> :Entreprenariat</p> <p><b>Progr 9</b> :Pilotage et Appui</p>	<p>*La violence économique, les lois empêchant l'intégration des femmes à la vie économique et de jouir de conditions de vie décentes</p> <p>*Indicateurs :</p> <p>-Taux de participation à la vie active (femmes qui travaillent ou sont à la recherche d'un emploi) :</p> <p>-Taux de chômage (en augmentation) :</p> <p>Taux de chômage des diplômées : Différentiel de salaire F-H sans compter le travail domestique non rémunéré :</p> <p><b>Indicateurs non genrés :</b></p> <p>-Taux de remplissage des Centres de FP :73%</p> <p>-Taux de satisfaction des nouvelles demandes d'emploi :42%</p> <p>-Taux de satisfaction des offres d'emploi : 60%</p> <p>-Taux d'insertion post stage : 47,5%</p> <p>*RSE</p> <p>*Passage de l'informel au formel</p> <p>-Taux d'évolution de création d'entreprises (En 2019, le taux d'entreprises possédées par des femmes en Tunisie était de 10,9%)</p> <p>-Taux de mobilité interne</p> <p>- % des agents ayant suivi une formation</p>	<p>28,6%</p> <p>23,8%</p> <p>41,6%</p> <p>25%</p>
--	--	--	---	---	---





			<p>*Sécurisat° des unités pénit. Et rééducation</p> <p>*Lutte c/surpopulat° carcérale</p> <p>*Amélior° condit° de travail des employés, renforcent des comptées et capacités</p> <p><b>Progr 9</b> : Pilotage et Appui</p>	<p>% femmes travaillant dans le domaine pénitentiaire et rééducation (sur 9608 employés) et % occupant un emploi fonctionnel (détails dans l'annexe spécifique genre)</p> <p>% des femmes occupant un emploi fonctionnel au niveau central et régional</p>	<p>12%</p> <p>9%</p>
Domaine de l'Etat et Affaires Foncières	ODD4,ODD 2.3 et 2.4 ODD5	L'approche genre est reportée à 2023, après étude des différences et inégalités femmes/hommes	<p><b>Progr 1</b> : Gestion des biens de l'Etat</p> <p><b>Progr 2</b> : Protection du domaine de l'Etat</p> <p><b>Progr 9</b> : Pilotage et Appui</p>	Aucune	Aucun
Education	ODD CEDAW Décret N° 626 2016 relatif au Conseil des Pairs appelant à intégrer l'approche genre dans la planification, la programmation, l'évaluation et la budgétisation pour		<p><b>Progr1</b> :Cycle primaire</p> <p>*Généraliser l'année préparatoire</p> <p>*Améliorer les acquis de tous les élèves</p>	<p><b>Indicateurs non genrés</b></p> <p>-% des élèves ayant suivi l'année préparatoire</p> <p>Tx de couverture des EP en classes préparatoires</p> <p>-Evaluation des compétences précoces 3<sup>ème</sup> année arabe, 4<sup>ème</sup> année français</p>	

	<p>éliminer toutes les formes de discrimination entre les femmes et les hommes et atteindre l'égalité entre eux en droits et en devoirs</p>	<p>Axes stratégiques :          *Promouvoir l'égalité des chances entre apprenants G+F          *Développer les compétences de base des apprenants G+F et renforcer les compétences et acquis selon les sections          * Développer la dimension culturelle et</p>	<p>*Développer et appuyer la vie scolaire</p> <p>*Bonne gouvernance</p> <p><b>Progr 2</b> :Cycle préparatoire et secondaire          *Améliorer les acquis des apprenants :            *Lutte contre la violence et le décrochage scolaire</p>	<p>-Evaluation à partir du concours d'accès aux Collèges pilotes          % élèves ayant obtenu moyenne En langue          % élèves ayant obtenu moyenne dans les disciplines scientifiques          % des élèves ayant obtenu moyenne générale          Des différences par sexe sont signalées</p> <p>Nbre de bénéf. de repas scolaire          " " de transport scolaire          Ecoles dispost de bureau d'accmgn          Nbre d'élèves parctipt à des activités culturelles et sportives</p> <p>% d'enseignants contractuels          % de Directrs d'EP ayant reçu une formation en gest° adve et financ</p> <p>Indicateurs          -% des apprenants ayant moy de 10 et + au Bac          -% des apprenants ayant moy de 10et+ à l'examen de 9<sup>ème</sup>          - Tx de réussite</p> <p><b>Indicateurs non genrés :</b>          -% d'élèves pratiquant 1 activité cult, sportive ou sociale</p>	<p>F64%          G36%</p> <p>F65%          G35%</p>
--	---	---	--	--	---

		citoyenne des apprenants en renforçant l'aspect culturel et sportif chez les jeunes et en compétences de vie	*Développer la vie scolaire  <b>Progr 9</b> : Pilotage et Appui	-Tx d'auto-décrochage scolaire des élèves des Collèges et Lycées - Tx de couverture en cellules d'accompagnement- Tx d'encadrement des élèves résidents en internat - Elèves disposant de blocs sanitaires et de douches fonctionnelles  -% de femmes nommées aux postes de décision Art 9 Décret du 25-5-2016	17,4% 50%
Jeunesse et Sports	ODD Etude EU4youth Egalité des sexes dans la diffusion de la culture et de la pratique du sport	*Encouragement des sports pour handicapés et pour les femmes *améliorer la qualité de l'éducation physique à tous les niveaux y compris dans le préscolaire -pallier aux points faibles du sport féminin : faible soutien, absence d'associations sportive féminines dans les Clubs, surtout à l'intérieur du pays, violences et fanatisme régional	<b>Progr1</b> : Jeunesse *participation à la vie publique et au développement en assurant une discrimination positive entre les acteurs et les genres - lutter c/ les inégalités régionales, de genre, et c/ le chômage - faible participation à la vie sociale, politique et publique, d'où tentation vers l'EVR		

			<p>-Généralisation des Clubs nationaux de la Jeunesse avec APEC, GIZ, OCDE, PNUD</p> <p>-mobilité et ouverture : tourisme jeune pour F+G</p> <p>Bénévolat F+G</p> <p><b>Progr2 : Sports</b></p> <p>*Elargir la base des pratiquants du sport et diffuser à tous les groupes sociaux, âges, région</p> <p>*Soutenir les athlètes d'élite</p> <p>*améliorer l'éthique sportive</p> <p><b>Progr 3 :Education physique, composition et recherche scientifique (Sciences et techniques des activités physiques</b></p> <p><b>Progr 9 : Pilotage et Appui</b></p>	<p>*Adoption de l'approche genre</p> <p>* Focus sur les sports féminins (p42)</p> <p>-Evolution du nbre de licenciées</p>	<p>65.000 2022</p> <p>70.000 2023</p> <p>75.000 2024</p>
--	--	--	---	---	--





	Art 18 LOB	<p>*Soutien à la politique budgétaire et création des conditions pour rétablir le rythme de la croissance (réduction du déficit budgétaire, soutien aux entreprises touchées par la pandémie de COVID, améliorer le climat d'affaires, encouragement de l'initiative privée et secteurs à haute VA.</p> <p>*Sauvetage des finances publiques et appui à la mobilisation des ressources</p> <p>*Renforcement de la gouvernance, amélioration des systèmes informatiques et transformation numérique (soutien à la microfinance, aux PME, meilleur ciblage des transferts sociaux, institutionnalisation de la BSG</p> <p>*Lutte contre l'évasion fiscale, la contrebande, la corruption et l'économie parallèle.</p>	<p><b>Progr1</b> : Douane *Mission fiscale Mission sécurité</p> <p><b>Progr2</b> : Fiscalité</p> <p><b>Progr3</b> : Comptabilité Publique</p> <p><b>Progr4</b> : Services budgétaires</p> <p><b>Progr5</b> : Dette publique</p> <p><b>Progr 9</b> : Pilotage et Appui</p>	<p>les hommes et créer un climat de travail collectif qui assure l'intégration et l'harmonie entre les sexes."</p> <p>*Part des femmes dans la formation continue</p> <p>*% des femmes dans les postes décisionnels</p> <p>Aucune</p> <p>Aucune</p> <p>"Assurer le respect du principe de l'équité et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes"</p> <p>*Gestion des RH basée sur l'approche genre " : élargir les opportunités disponibles pour les femmes et les intégrer dans le cycle de développement et dans les postes de décision</p> <p>*Etude relative à la parité hommes-femmes au Ministère des Finances Tx d'avancement de l'étude :</p> <p>*Tx de proposition de nomination dans les emplois fonctionnels</p>	<p>12%    16%</p> <p>9%    15%</p>
--	------------	---	---	--	------------------------------------

				*Tx des femmes nommées dans les commissions créées au Ministère des Finances	18% 83%
					38% 48%
					30% 35%
Commerce et développement des exportations	Constitution Les Conventions internationales La législation interne	Promouvoir la croissance du secteur, réaliser l'égalité des sexes, rationaliser la consommation, maîtriser les prix, préservation du pouvoir d'achat du citoyen et activation du partenariat pour atteindre tous ces objectifs.	<b>Prog1 :</b> Commerce intérieur (circuits de distribution, compensation des produits de base, contrôle et régulation, culture de consommation)	*Renforcer l'autonomisation des femmes au niveau des programmes stratégique de la mission commerce et développement des exportations Etude de 2014 sur les différences de genre réalisée par le Ministère : disparité entre les sexes : 83% des emplois du secteur sont masculins *Causes : -Manque de financement -incapacité à bénéficier des privilèges octroyés par les programmes nationaux d'appui à la création d'entreprises - orientation des cheffes d'entreprise vers le marché local * Evolution annuelle du nbre d'artisans inscrits dans le registre national des artisans : % femmes *Caravane nationale d'éducation à la consommation (% 'femelles' !)	56% 60%



			<p><b>Progr2 :</b> Commerce extérieur (coopération économique, CEPEX Progr Tasdir)</p> <p><b>Progr 9 :</b> Pilotage et appui et e-commerce</p>	<p>*soutien à la participation des femmes dans les manifestations et salons à l'étranger et les missions promotionnelles</p> <p>*Amélioration de la gestion des RH : garantir le principe d'égalité des chances femmes/hommes *% des femmes bénéficiaires de formation (en 2020 32%)</p>	76%    85%
Environnement	ODD/Constitution de 2014/ Conventions internationales	<p>*Transition vers l'économie verte *Amélioration de la qualité de la vie *Protection des ressources naturelles *Protection de l'Environnement</p>	<p><b>Progr1 :</b> Environnement et Développement durable : <u>Axe 1 :</u> -Améliorer l'esthétique urbaine -Améliorer la gestion des déchets (ANGED)</p>	Aucune	

			<ul style="list-style-type: none"> <li>-Amélioration de la gestion des eaux usées (ONAS)</li> <li>-Prévention et contrôle de la pollution industrielle (ANPE)</li> <li><u>Axe 2</u> : Préserver l'environnement écologique et la biodiversité</li> <li>-Préservation de la biodiversité et des milieux naturels</li> <li>- lutte c/ la désertification et la dégradation des terres</li> <li>-Protection des écosystèmes côtiers et marins</li> <li>-Adaptation et limitation des impacts du Changement Climatique et des catastrophes</li>   <li><u>Axes 3</u> : Consolider les fondements du DD</li> <li>-Planification et participation locale</li> <li>- Promotion de l'éducation environnementale</li> </ul>		
--	--	--	---	--	--

			<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mode de production et de consommation durables</li> <li>-Marchés publics durables</li> <li>- Constructions durables</li> <li>- Villes durables</li> </ul>		
Affaires Sociales	<p>ODD, Conventions OIT (Egalité H-F), Art 12,15,21,38, 40 de la Constitution de 2014, Code du Travail, Code de la Sécurité Sociale, Plan Quinquennal de développement Stratégie Nationale de dévlpmt et d'intégration sociale Stratégie Nationale de La migration et des travailleurs à l'étranger Stratégie Nationale pour l'éradication de l'analphabétisme et de l'enseignement informel</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Institution du dialogue sociétal</li> <li>*Institution du Socle national de protection sociale</li> <li>*Intégration des catégories vulnérables et à besoins spécifiques</li> <li>* Mise en place de l'approche genre</li> </ul>	<p><b>Progr1</b> : Travail et relations professionnelles</p> <p><b>Progr2</b> : Sécurité Sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Améliorer le taux de couverture effective</li> <li>*Améliorer la qualité des services et les rapprocher des assurés sociaux</li> </ul> <p><b>Progr3</b> : Promotion Sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Garantir une vie décente aux familles nécessiteuses en ciblant les aides sociales et promotion de la création de sources de revenus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Intégration du secteur informel au formel</li> <li>* Couverture sociale : <ul style="list-style-type: none"> <li>-salariés non agricoles (82%)</li> <li>-agricoles</li> <li>-non salariés non agricoles (12%)</li> <li>-non salariés agricoles</li> </ul> </li> <li>Pensions de veuves</li> <li>Approche genre</li> <li>*Femmes appartenant aux familles nécessiteuses bénéficiaires du PNAFN selon les régions</li> <li>*Femmes bénéficiaires d'un projet Créateur d'une source de revenus</li> <li>*Nbr de projets créés</li> </ul>	60%

			<p>*Intégration économique et sociale et couverture équitable de groupes en situation de vulnérabilité (handicapés) et renfort en personnel social</p> <p>*Réduire l'analphabétisme surtout chez les femmes des régions intérieures et rurale</p> <p><b>Progr4</b> : Migration et travailleurs tunisiens à l'étranger :</p> <p>*Investissements des TTE</p> <p><b>Progr 9</b> :Pilotage et appui.</p>	<p>* Femmes Chefs de familles nécessiteuses</p> <p>*Nbre de cadres travaillant dans l'action sociale formés</p> <p>Taux d'intégration des personnes handicapées (16%)</p> <p>% des femmes parmi la population analphabète, écarts régionaux ;</p> <p>Tx de contribution des femmes à l'investissement en Tunisie</p> <p>Tx de satisfaction des TTE des services des Centres Socio-cult à l'étranger. (65%)</p> <p>Aucun</p>	<p>0,5% 1,5%</p>

Enseignement Supérieur, Recherche Scientifique			<p><b>Progr1</b> : Enseignement Supérieur</p> <p><b>Progr2</b> : Recherche Scientifique</p> <p><b>Progr3</b> : Œuvres Universitaires</p> <p><b>Progr9</b> : Pilotage et Appui</p>	Aucune	
Industrie, énergie et mines		Réduire le déficit énergétique, renforcer la compétitivité du secteur industriel et des services liés à l'industrie, soutenir et accompagner les PME selon le genre, rétablir le rythme de production des phosphates et développement de la production minière.	<p><b>Progr1</b> : l'énergie</p> <p><b>Progr 2</b> : L'industrie</p> <p><b>Progr 3</b> : Les mines</p> <p><b>Progr9</b> : Pilotage et appui</p>	Aucune	

## **5. Recommandations pour faire progresser la BSG sur le court et moyen terme**

La BSG est un outil précieux pour réaliser les programmes inscrits dans les politiques publiques et qui ont pour but de réduire les inégalités entre les sexes et d'éliminer les obstacles qui entravent la participation des femmes et des hommes au développement et leur bien-être.

La BSG donne aux politiques publiques une plus grande visibilité et de la transparence dans leur exécution. Elle éclaire les citoyens sur les priorités du Gouvernement et les moyens mis en œuvre pour y répondre. Elle traduit clairement la volonté d'aller de l'avant et de résoudre les problèmes liés aux inégalités et aux discriminations de genre

Certes, introduire cette méthode dans l'élaboration du Budget de l'Etat exige des changements profonds dans le processus de préparation du Budget de l'Etat : disposer de diagnostics et d'indicateurs pertinents, maîtriser les problématiques différenciées selon qu'elles se posent aux femmes ou aux hommes, anticiper les évolutions et prévoir leur impact sur chacun des deux, définir les programmes et actions à entreprendre et estimer les dépenses à leur consacrer.

C'est effectivement un bouleversement énorme dans les concepts, les méthodes et les habitudes prises par les services en charge du Budget.

Les trois budgets de 2020, 2021, 2022 montrent toute la difficulté de cet exercice. L'introduction de la GBO a demandé

plus de 15 ans pour être mise en place et généralisée. L'adoption de la BSG ne mettra peut-être pas autant de temps, mais elle ne se fera pas aussi rapidement que souhaité, si des dispositions n'interviennent pas pour soutenir le processus.

Car, au-delà des procédures, techniques et méthodes, la réforme se pose en termes de culture de l'égalité, d'attitudes vis-à-vis des politiques publiques à l'égard de l'autonomisation des femmes, de mentalités et de perception des rôles des femmes et des hommes, de convictions relatives à la position des uns et des autres dans la société tunisienne et à leurs besoins respectifs. Nous sommes dans le vif de la théorie du changement.

### **5.1 Actions à entreprendre à court terme :**

5.1.1 La BSG a avant tout besoin d'un bon **plaidoyer**. Il faut en expliquer l'objectif qui n'est autre que de rendre effective et lisible l'action de l'Etat pour éliminer progressivement les inégalités femmes-hommes dans tous les aspects de la vie.

Ce plaidoyer doit s'adresser au plus haut niveau de la prise de décision : les ministres, les secrétaires généraux des ministères, les directeurs généraux en charge des moyens et du budget. C'est d'eux que dépendra la suite à donner aux directives gouvernementales.

L'équipe de la BSG au sein de l'UGBO dispose de tous les éléments pour élaborer ce document et organiser un programme de réunions avec les hauts responsables sus-indiqués.

5.1.2 L'UGBO et les responsables de la BSG du Ministère des Finances devraient accentuer **l'effort de sensibilisation et de formation**, sur un mode participatif, des équipes de GBO dans les divers départements ministériels, en particulier ceux correspondants aux priorités des politiques publiques en faveur des femmes :

- L'éducation et la formation professionnelle à tous les niveaux
- la santé dans toutes ses composantes.
- la réduction de la pauvreté et des effets de la crise économique
- la lutte contre la VFF, (prévention et prise en charge)
- l'intégration économique des femmes, là où le potentiel existe.

Pour la préparation du Budget 2023, l'UGBO devrait accompagner au plus près ces équipes et le faire à la demande pour aider à l'appropriation de la réforme BSG par tous. **La note d'orientation de la BSG devrait-être rééditée** pour devenir plus pratique, plus claire et plus en adéquation avec le cadre budgétaire. Revoir en particulier les exemples donnés qui compliquent le travail des responsables au lieu de le faciliter (le harcèlement des femmes dans les transports publics).

5.1.3 Saisir le plus tôt possible le Conseil des Pairs et inscrire à son ordre du jour la réforme de la BSG.



- 5.1.4 Proposer la **création d'une équipe d'experts statisticiens et multidisciplinaire** pour établir une grille aussi complète que possible des indicateurs de performance à prendre en compte dans le Budget. Cette équipe travaillerait avec toutes les parties prenantes en charge du budget et s'emploierait à définir pour chaque programme, les indicateurs les plus pertinents pour le suivi ou la performance des politiques publiques en faveur des femmes. Les résultats de ce travail ne peuvent bien entendu être disponibles que sur le moyen terme. Mais les délais peuvent être raccourcis en s'inspirant des expériences de BSG dans le monde ou en faisant appel à un consultant spécialement affecté à cette mission.
- 5.1.5 La mission a pu constater la difficulté d'identifier les problématiques à intégrer dans les différentes missions. Cette difficulté peut provenir de l'absence **d'études analytiques et scientifiques** portant sur la réalité de la situation des femmes dans les divers secteurs de l'action publique : deux ministères parmi ceux étudiés ont conditionné l'application de la BSG à la programmation d'une étude spécifiquement consacrée au genre, le Ministère des Finances et le Ministère du Commerce. Ces études sont très importantes pour déterminer les principales problématiques et pour définir les actions à mener et les indicateurs de performance qui doivent les accompagner.

5.1.6 Un effort urgent est à entreprendre par tous les acteurs impliqués dans la préparation du budget pour réunir les **statistiques de base disponibles** concernant chaque mission et programme. La mission a pu rendre compte de la pauvreté des données fournies par les PAP ainsi que des indicateurs retenus. L'urgence est dictée par le fait que l'obtention de statistiques nécessite souvent des enquêtes auprès des populations cibles et qui demandent du temps. L'INS pourrait être d'un grand secours pour ce travail.

## 5.2 *Propositions pour le moyen terme.*

5.2.1 La BSG vise à éclairer les citoyens sur les politiques publiques mises en œuvre par le Gouvernement dans le cadre des priorités fixées dans son Plan Quinquennal de développement. La lecture du Budget devrait donc permettre d'identifier ces politiques dans les programmes en mettant bien en perspective les référentiels nationaux et internationaux s'y rapportant.

Il existe de nombreux référentiels traitant des problèmes que rencontrent les femmes tunisiennes et qui attendent une intervention de l'Etat :

- La stratégie nationale de l'autonomisation des femmes élaborée par le MAFFEPA,
- La Stratégie nationale de promotion de la femme rurale
- Les Etudes du CREDIF
- Le Profil genre Tunisie, (UE, 2021).....

Cependant, les études sectorielles sur le genre sont plus rares. C'est de là que provient la difficulté d'intégrer des programmes et activités dans le but de réaliser l'égalité ou l'égalité des chances ou de faire face à un problème touchant particulièrement les femmes ou encore de répondre aux besoins d'un groupe spécifique de femmes.

En vérité, si cette intégration ne se fait pas, c'est parce que la politique de l'Etat n'a pas été explicitement formulée. Introduire la BSG en l'absence de politiques prédéfinies revient à mettre la charrette avant les bœufs.

Aussi, parallèlement aux études analytiques préconisées plus haut, l'UGBO pourrait organiser des ateliers de brainstorming pour susciter la réflexion autour des thématiques à sélectionner pour améliorer la condition des femmes en Tunisie et œuvrer progressivement à l'élaboration de politiques appropriées à inscrire dans les Budgets selon le genre...Les résultats de ces cercles de réflexion pourront constituer la base de concertation autour des priorités du prochain Plan Quinquennal 2023 2028 et à la stratégie nationale de réalisation des ODD à 2030, en particulier sur le chapitre se rapportant à la promotion du rôle de la femme dans le développement

### **5.2.2 Thématiques transversales à tous les départements**

\*La gestion des ressources humaines :

La féminisation du personnel, au niveau central et régional

La participation aux programmes de formation continue

Les femmes dans les postes de prise de décision

Les femmes et les hommes demandeurs de congé pour la création de projet.

Les femmes et les hommes demandeurs de la retraite anticipée

Les femmes et les hommes travaillant à mi-temps

Les femmes et les hommes en congé de longue durée

Les femmes et les hommes entrés dans le mouvement interne

### ***5.3 Thématiques spécifiques***

Le tableau suivant présente à titre de suggestion, une liste de thèmes qui pourraient faire l'objet d'activité entrant dans les programmes de certaines des missions étudiées dans le présent rapport :

#### **THEMATIQUES PAR MISSION**

SANTÉ	<p>Personnel médical F-H  Spécialistes femmes/ total  Paramédicaux F-H  Patients-es CSSB, suivi pré et postnatal  Mortalité maternelle/région  MNT, MT, Tx de prévalence F-H  Cancers utérus et seins  Dialyse  Santé sexuelle et reproductive  VIH-Sida  Lits hospitaliers H-F  Lits hospitalo-universitaires  Recherche médicale : H-F</p>
EDUCATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Résultats et taux de succès F-G selon le cycle</li> <li>-Décrochage en cours d'études F-G par cycle</li> <li>-Services d'écoute, d'accompagnement social et sanitaire : Nbre de bénéficiaires F-G par niveau d'études</li> <li>- Conditions d'études, bourses, internats, foyers...</li> <li>- F-G par niveau d'étude</li> <li>- Filières scientifiques G-F Filières Techniques</li> <li>- Stages</li> <li>- Activités cult et sportives G-F</li> <li>-Enseignants H-F par cycle,</li> <li>-contractuels, vacataires</li> <li>Directeurs d'établissement H-F <ul style="list-style-type: none"> <li>-Directeurs d'établissement formés à la gestion administrative et financière des étés</li> </ul> </li> </ul>

<p>INCLUSION SOCIALE</p>	<p>*Intégration et promotion sociale des populations féminines vulnérables</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Population touchée par la pauvreté F-H/région</li> <li>-Pnafn : nbre de bénéficiaires F -H Bénéficiaires cheffe de famille Bénéficiaires avec enfants, avec pers handicapée</li> <li>- Projets sources de revenus H-F</li> <li>-Chômage H-F /région, Diplômées chômeurs/région</li> <li>-Couverture sociale et médicale F-H AMG , travail domestique</li> <li>-Pensionnées : retraitées, veuves</li> <li>-les personnes handicapées H-F, économiquement intégrées</li> <li>- Association handicapés subventionnées</li> <li>-Transports terrestres : gratuits</li> <li>- Logements sociaux, raccords aux réseaux</li> </ul>
<p>AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES (MFFS, MEFP, MIEM, FINANCES)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Taux d'activité des femmes /région</li> <li>-Femmes salariées dans les différents secteurs économiques : Industrie manufacturières, services ...</li> <li>-Femmes et travail indépendant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Femmes dans les secteurs innovants</li> <li>- Cheffes d'entreprises ou de Projets</li> </ul> </li> <li>-Formation CEFÉ ou autres</li> <li>- Prog Machrou3i bénéficiaires G-F</li> <li>-SIVP</li> <li>Offres d'emploi satisfaites pour G-F</li> <li>Demandes d'emplois satisfaites G-F</li> <li>Primo demandeurs d'emploi G-F</li> <li>Femmes dans secteur bancaire et financier</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Chômage F-H, chômage des diplômés H-F/Région</li> <li>-Durée du chômage H-F</li> </ul>
<p>PREVENTION ET LUTTE C/VFF</p> <p>*MFFS</p> <p>*Justice</p> <p>*Santé</p> <p>* Intérieur</p>	<p>Education contre l'EVR</p> <p>Accueil des femmes victimes de violences</p> <p>Suivi de la Convention avec les partenaires</p> <p>Plaintes pour violence</p> <p>Demandes d'assistance judiciaire</p> <p>Médecine légale, soutien psychologique</p> <p>Plaintes, brigades spéciales F</p>
<p>AGRICULTURE, RESS HYDRAULIQUES et PECHE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Femmes exploitantes agricoles</li> <li>-Femmes rurales, accès à la terre (lots domaine de l'Etat), à l'eau, transport rural, accès aux ressources forestières</li> <li>Femmes dans les GDA, GDF</li> <li>-Couverture sociale</li> </ul>
<p>JUSTICE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Femmes magistrates par niveau judiciaire</li> <li>- Affaires de divorce : à la demande du mari, à la demande de la femme, des deux. Séances de conciliation.</li> <li>Temps de règlement des affaires</li> <li>-Affaires de violence</li> <li>- Demande d'assistance judiciaire</li> <li>-Affaires d'héritage : plaintes contre proches pour confiscation de part d'héritage.</li> <li>- Prisons : Détenus H-F / âge</li> <li>- Détenues en formation professionnelle</li> <li>- Réintégration sociale H-F</li> </ul>
<p>COMMERCE ET EXPORTATIONS</p>	<p>Femmes commerçantes patentées</p> <p>Artisanes inscrites au Registre des Artisans</p> <p>Crédits, Fonds de roulements</p>

<p>TECHNONOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION</p>	<p>E-commerce Femmes exportatrices titulaires d'une licence d'exportation/importation, Exportatrices ayant bénéficié d'un accompagnement Participation aux foires et expositions Secteur informel/ formel Accès aux crédits, micro-credits</p> <p>Startup fondée par une femme, co-fondée H et F, exclusivement par un homme STARTUP, labellisé F-H Accompagnement F-G Diplômées en Sciences et technologies et en sciences informatiques et télécom Femmes connectées à Internet fixe Femmes disposant d'un ordinateur i Université virtuelle (Etudiants G-F) Inclusion financière (paiement en ligne) et services bancaires en ligne e-santé utilisateurs H-F e-gov Utilisateurs H-F e-éducation Elèves G-F</p>
<p>JEUNESSE ET SPORTS</p>	<p>-Jeunes fréquentant les maisons de jeunes G- F -Inscriptions dans les Clubs de jeunesse G-F -Tourisme jeune - Subvention aux Associations de jeunesse (Scouts ....) - Associations de sport féminin, sections subventionnées. Sport collectifs, sports individuels - Sport d'élite : athlètes féminines - Nbre de licenciées F % H</p>



ENVIRONNEMENT	<p>Citet : bénéficiaires de la formation de conseillers en environnement</p> <p>ANPE : *Féminisation des équipes de contrôle environnementales</p> <p style="padding-left: 40px;">*Education à l'environnement : bénéficiaires G/F</p> <p>APAL : Femmes impliquées dans la surveillance du littoral et des plages équipées de contrôle</p> <p>ANGED : personnel H-F</p> <p>Entreprises de recyclage et économie circulaire dirigées par des femmes</p> <p>Les femmes "berbachas"</p> <p>ONAS : Cheffes de stations,</p> <p style="padding-left: 40px;">Réseau rural %, cités populaires%</p>
FINANCES	<p>Douane :</p> <p>Femmes chefs de brigades, contrôleur, receveur des douanes</p> <p>Femmes auteurs de contraventions douanières</p> <p>Fiscalité :</p> <p>Femmes dans les métiers du fisc : contrôleurs, dans le recouvrement, receveurs des finances</p> <p>Déclaration d'impôts sur le revenu déposées par les femmes</p> <p>Femmes dans le corps des Contrôleurs de l'Etat</p> <p>Femmes comptables publics</p> <p>Acquittement des impôts et femmes</p> <p>Femmes dans les services budgétaires.</p>
DECENTRALISATION (INTERIEUR-AFFAIRES LOCALES)	<p>% Femmes dans l'administration régionale</p> <p>% Femmes dans l'administration locales</p> <p>Nbre de femmes Maires</p>

	<p>Nbre de Conseillères Municipales</p> <p>Nbre de Commissions municipales présidées par une femme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurité :</li> </ul> <p>*% de femmes policières</p> <p>* Nbre de Cheffe de poste</p> <p>*% de femmes dans les comités de police de proximité</p>
--	---

- 5.4 **Evaluer les PAP et les RAP** tous les deux ans et encourager les départements qui ont accompli des progrès en matière de BSG par exemple par un classement annuel basé sur une grille de critères consensuelle.
- 5.5 **Plateforme de partage** de la documentation, des données et informations au service des équipes de la BSG. Développer le site actuel de la GBO ainsi que l'espace réservé à la BSG pour en faire un véritable outil de travail harmonisé et respectueux des canevas et des délais.

## **6. Conclusion :**

La lecture genre du Budget de l'Etat de l'année 2022 permet de formuler plusieurs observations :

*I- Quant au contenu du Budget :*

1- La loi de finances et le Rapport sur le Budget annoncent des dispositions qui, en apparence positives, ne permettront pas d'améliorer notablement la situation économique et sociale des femmes tunisiennes.

2- Le contexte national de récession économique et de crise multiforme y compris sanitaire ainsi que les conflits en cours sur la scène mondiale risquent bien au contraire d'entraîner une dégradation de leur condition en particulier

- l'aggravation de leur appauvrissement
- l'augmentation de leurs charges familiales
- la diminution de leur pouvoir d'achat malgré le maintien de la compensation
- la réduction des opportunités d'emploi dans le secteur public

3- Les mesures visant la création de petits projets, de PME, de Startup, de la RSE et la digitalisation de l'Administration devraient leur offrir des solutions pour sortir du chômage. Ces solutions ne pourront pas toucher un nombre suffisant de femmes au regard du taux de chômage qui varie de 23 à 45% selon les régions.

4- Les écarts entre les régions et le monde urbain et rural se maintiendraient, s'ils ne se creusent pas davantage, les

projets inscrits au Budget n'apportant pas de changements majeurs dans le rôle économique des femmes.

## *II- Quant à la Réforme budgétaire :*

1- La GBO commence à prendre forme depuis son institution légale en 2019. Par contre, l'approche BSG a du mal à s'appliquer. Le Budget 2022 apporte un léger espoir. Mais la perception générale est que la BSG mettra du temps à être adoptée.

2- La lecture attentive de 15 Projets Annuels de Performance ou PAP élaborés par les différents Ministères et publiés sur le site Web du Ministère des Finances apporte des éclairages intéressants quant à la manière dont se déroule la BSG :

- La plupart des PAP rappellent la nécessité de tenir compte de l'égalité entre les femmes et les hommes comme stipulé dans la LOB de 2019
- La plupart se réfèrent aux ODD, aux articles de la Constitution se rapportant à l'égalité
- Toutefois, seuls les Ministères à caractère social ont dépassé le stade de l'énoncé des principes pour décrire leur politique en matière d'égalité.
- Appliquant une consigne générale, la plupart des Ministères ont inscrit dans leurs objectifs au niveau de la mission "pilotage et appui" deux paramètres à suivre, l'évolution vers la parité dans l'effectif de leur fonctionnaire et la présence des femmes au niveau décisionnel. La plupart des Ministères techniques se sont limités à cela.

- Certains Ministères ont ajouté des analyses sur la situation des femmes dans leur secteur d'autres se sont contentés d'ajouter "filles et garçons ( Education), d'autres ont considéré que leur mission ne fait pas de distinction entre les sexes( Santé, Enseignement Supérieur)

### *III- Quant à l'apport de la BSG :*

- La mise en valeur des politiques publiques
- Les programmes assurant leur visibilité du moins dans les prévisions budgétaires
- Leur traduction dans les activités programmées et budgétisées
- Leur suivi entre d'exécution budgétaire à travers les Rapports annuels de performance ou RAP

C'est dire l'importance de la BSG

### ***Outil de transparence,***

#### ***de crédibilité et***

#### ***de volonté d'agir***

- L'accélération de son intégration dans le processus budgétaire nécessitera une action vigoureuse de la part du Ministère des Finances et des acteurs impliqués dans la réforme.
- La proposition principale que la mission a présentée est de mener un certain nombre d'ateliers de brainstorming avec les différents acteurs du Budget pour introduire la BSG sur des bases scientifiques et concertées.

*Elaboré par Mmes Fayza KEFI & Sana GHENIMA,  
...../.....*

*Mars 2022*